

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Commune de Gelos

Délibération 2022-66 du conseil municipal du vingt-six septembre deux mil vingt-deux

Le vingt-six septembre deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents physiquement : 19

Nombre de conseillers votants : 23

Date de la convocation : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 28/09/2022

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
BARAT-TOUIG	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice		X	Mme Gouvet	
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc		X		
ROUZIERES	Nicole		X		
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier		X	M Lалуcaa	
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine				X
CHARPENTIER	Hélène		X		
GUERIN	Stéven	X			
MARQUET	Sandrine		X	Mme Fontenier	
CONESA	Claire		X	Mme Boone	
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain	X			

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : M Leydert est candidat(e)

M Leydert est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération(s)

2022-66 : Demande de fonds de concours

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu la délibération n°31 du Conseil Communautaire du 30 juin 2022, relative à la modification du règlement d'attribution des fonds de concours et actualisation de l'autorisation de programme pour la période 2020-2026.
- Considérant que les demandes de fonds de concours nécessitent une délibération concordante, la délégation du Conseil municipal au Maire pour les demandes de subvention ne s'applique pas.

Le Maire propose donc de délibérer pour l'octroi d'un fonds de concours dans le cadre des travaux de reconfiguration du groupe scolaire du Hameau.

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, dans le cadre de son règlement de fonds de concours, soutient les projets des communes qui visent à atteindre des objectifs partagés à l'échelle de son territoire.

La Municipalité de Gelos travaille sur le projet de reconfiguration du groupe scolaire du Hameau afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants du groupe scolaire et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), d'optimiser les conditions de travail des enseignants et du personnel qui les assistent et animent l'ALSH. Ce projet permettra aussi d'améliorer les conditions d'usage des associations sportives et culturelles, tout cela dans l'objectif de redynamiser et pérenniser cet équipement essentiel pour la vie de ce quartier. En effet, compte tenu de son éloignement du bourg (5 km) et de sa situation géographique (fond de la Vallée heureuse) il permet de dépasser le cadre communal en accueillant des enfants des communes environnantes.

Le choix de l'exemplarité environnementale, utilisation de matériaux biosourcés (bois, paille, terre, ...), pour la réalisation de cette opération répond à l'objectif que s'est fixé la collectivité d'amorcer une dynamique vertueuse à l'échelle de la commune et des communes aux alentours.

Les démarches entreprises ont déjà permis d'obtenir des arrêtés donnant un avis favorable à l'attribution de DETR, DSIL et participation du Conseil Départemental.

Le plan de financement prévisionnel de cet investissement avec un coût global de 2 795 059.55€ HT, dont 2 430 341.55€ de travaux, est le suivant :

Etat		% travaux
	DETR	635 352,40 € 26%
	DSIL	439 219,85 € 18%
Conseil départemental		
	Appel à projet 2020	247 000,00 € 10%
CAPBP		
	Fond de concours 2022	607 585,00 € 25%
Commune de Gelos		
	Autofinancement travaux	501 184,30 € 21%
TOTAL TRAVAUX		2 430 341,55 € 100%
Frais d'études et assurance		
Commune de Gelos (autofinancement)		364 718,00 €
TOTAL GENERAL		2 795 059,55 €
Aides cumulées		1 929 157,25 €
Autofinancement global		865 902,30 €

Le Conseil Municipal est invité à :

AUTORISER

Art 1 – Le Maire à solliciter un fonds de concours, à hauteur de 607 585€, dans le cadre du projet de reconfiguration du groupe scolaire du Hameau, tel que présenté ci-dessus.

Art 2 – Le Maire à signer tout document nécessaire à l'obtention de ce fonds de concours.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

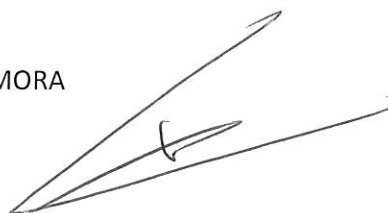
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Fait à Gelos, 26/09/2022

Le Maire,

Pascal MORA



Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID : 064-216402370-20220926-2022_66-DE

